

Procès-verbal de la session du Conseil Communautaire du 2 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres votants
21	14	19

Date de convocation : 24 juin 2024

Présents :

Mesdames et Messieurs, MAROTTE, THOMAS, BARRE, FLEURY, DANVY, DOUADY, CAMUS, DAUBORD, TELLIER, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE, VALET et DROZDZ

Absents excusés :

Monsieur JUBERT a donné pouvoir Madame Marie-Thérèse MAROTTE
Monsieur Gilles CELLERIN a donné pouvoir à Monsieur Gilles THOMAS
Madame Cathy LUCHINI a donné pouvoir à Monsieur Sébastien LALANGE
Madame Martine SCHENIDER a donné pouvoir à Monsieur Michel DAUBORD
Monsieur Jacques PROUTEAU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis CAMUS
Monsieur Christian BORGAIS, représenté par sa suppléante Madame Maire Catherine DROZDZ
Monsieur Jean-Michel BLANCHET

Assistaient également :

Mesdames Cathy CHAGNON, Christine CARCA, Nathalie LELANC et Monsieur Bruno COULON, membres suppléants,
Monsieur Alain POTIER, conseiller Municipal d'Obterre
Mesdames Christelle CHAMBARD, DGS et Isabelle AUCUY, secrétaire

Madame Nathalie LEBLANC a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 6 mai 2024

Le Président donne lecture du procès-verbal de la session du conseil communautaire en date du 6 mai 2024.
Le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Nathalie LEBLANC est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- Décisions du Président
- Structure :
 - Restitution de l'étude financière réalisée par Monsieur Bourgeois du cabinet Eco Territorial
 - Rapport d'activités 2023
 - Désignation des représentants auprès du GIP RECIA
 - Modification des représentants auprès d'organismes extérieurs suite au remplacement de deux conseillers.
 - Consultation du conseil pour avis sur le projet d'exploitation du parc éolien de Charnizay
- Affaires économiques :
 - ZA de l'Avis :
 - Résultat de la consultation pour les travaux d'agrandissement
 - Plan de financement prévisionnel
 - Ensemble immobilier route de Châteauroux : définition du loyer
 - Bail commercial du Multiservice de ST Michel-en-Brenne : prêt à usage de matériel
 - CPIE :
 - Assurance dommage ouvrage
 - Fonds patrimoine : plan de financement prévisionnel
 - ZA des Noraies : mise à disposition d'un parking au profit de l'entreprise Noiseraie productions
- Finances : Tarifs Accueils de loisirs et Gymnase saison 2024-2025
- Voirie : Attribution du marché de travaux de voirie 2024 – lot 3 Assainissement et création de fossés
- Multiaccueil : Actualisation du règlement de fonctionnement
- Numérique : Expérimentation de réemploi de matériel informatique via une structure d'insertion professionnelle : plan de financement prévisionnel
- Accueil de jeunes : Missions citoyennes dispositif Argent de poche

Décisions du Président

Le Président, vu la délibération du Conseil Communautaire n°06/10-2023 du 29 novembre 2023 relative à l'application de la fongibilité des crédits qui permet au Président d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°02/15-2023 du 26 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024 du budget Affaires Economiques :

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits budgétaires pour faire face à des dépenses qui n'ont pas été prévues au Budget Principal 2024,

A demandé au comptable public de prendre en compte le virement de crédits suivant :

Section d'Investissement :

2313-9999 F632 – Travaux hors programme	- 4 000 €
2031-116 F632 – Etudes Route de Châteauroux	+ 4 000 €

Structure

Restitution de l'étude financière réalisée par Monsieur Bourgeois du Cabinet Eco Territorial

Monsieur BOURGEOIS a présenté l'étude financière qu'il a réalisé.

Il rappelle qu'à la demande de la DGS et du Président de la communauté de communes, le but de cette étude est d'établir un diagnostic financier complet sur 2020-2023 des trois budgets et d'élaborer une perspectives financière sur 2024-2027 afin de mesurer la portabilité des projets d'investissement de la communauté de communes. Voir document présenté en séance, en annexe.

Interventions :

Monsieur TELLIER aimerait bien savoir quel était le prix d'acquisition de l'ensemble immobilier à vocation économique de la route de Châteauroux à Mézières et sous-entend qu'il n'en a pas eu l'information.

Monsieur BOURGEOIS lui répond que le conseil communautaire a délibéré pour cette acquisition, il est donc forcément au courant de cette information.

Concernant le FPIC Monsieur BOURGEOIS a rappelé que la délibération d'une seule commune contre la conservation de ce fonds au sein de la communauté de communes entraîne de fait la conservation de la part communale pour toutes les communes. Aussi, la décision d'une commune de conserver sa part du FPIC a entraîné une baisse non négligeable des recettes pour la communauté de communes de 80 000 € en fonctionnement, alors qu'en 2018, les attributions de compensations avaient été revalorisées, car sous estimées à la création de la communauté de communes. Cette situation explique la diminution du fonds de roulement qu'il va falloir stopper pour conserver des finances saines et continuer à investir. Pour assurer le financement de certaines opérations d'investissement, notamment pour les travaux de voirie qui représentent une part importante des investissements chaque année, Monsieur BOURGEOIS propose de mettre en place un fonds de concours.

Monsieur TELLIER précise à ce sujet qu'il en est ainsi car sa commune a aussi des investissements à financer et que ses ressources sont faibles.

Monsieur TELLIER demande à Monsieur BOURGEOIS, le coût de son étude et rappelle que la communauté de communes avait déjà payé il y a quelques années pour son intervention.

Monsieur BOURGEOIS indique que son devis a été signé par le Président et que ce n'est pas secret.

Christelle CHAMBARD rappelle que le coût est de 6 000 € et que cette dépense a été prévue au budget 2024.

N°04/01-2024 - Rapport d'activités 2023

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que l'information des conseils municipaux des communes membres fait partie des obligations incombant aux intercommunalités.

A cet effet, il donne lecture de l'article L.5211-39 :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Monsieur le Président rappelle que ce même article informe que « les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Monsieur le Président présente le rapport d'activités 2023 ; le Conseil Communautaire, en prend acte.

N°04/02-2024 - Désignation des représentants auprès du GIP RECIA

Monsieur le Président rappelle la délibération N°03/08-2024 relative à l'adhésion au GIP RECIA nécessaire à la mise en place de l'ENT PrimOT dans les écoles du territoire. Il précise qu'il convient de désigner les représentants de la communauté de communes auprès de cet organisme.

Sur proposition de la commission Enfance, Jeunesse, Ecoles, il propose de désigner Monsieur Jean-Louis MARCQ, membre titulaire et Madame Cathy CHAGNON, membre suppléant,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Louis MARCQ, membre titulaire et Madame Cathy CHAGNON, membre suppléant.

Modification des représentants auprès d'organismes extérieurs suite au remplacement de deux conseillers.

N°04/03-2024 – Modification des représentants auprès du syndicat mixte du SCoT Brenne Marche

Monsieur le Président rappelle que selon l'article 7 des statuts du SM SCoT Brenne Marche, la répartition des délégués doit se faire comme suit :

- Communauté de Communes Brenne Val de Creuse : 14 titulaires et 7 suppléants
- Communauté de Communes Cœur de Brenne : 6 titulaires et 3 suppléants
- Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin : 9 titulaires et 4 suppléants

Or, suite à la démission de deux délégués communautaires (Monsieur PORCHER et Mme ROBERT), il convient de procéder à leur remplacement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

- Délégués titulaires : Jean-Louis CAMUS, Jean-Louis MARCQ, Pascale PAULMIER, Gilles CELLERIN, Gilles THOMAS et Sébastien LALANGE
- Délégués suppléants : Hervé FLEURY, Christian BOISLAIGUE et Annie DOUADY

N°04/04-2024 – Modification des représentants auprès du CNAS

Monsieur le Président rappelle que suite à la démission d'une déléguée communautaire (Mme ROBERT), il convient de la remplacer dans son rôle de déléguée suppléante auprès du CNAS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Madame Cathy CHAGNON en qualité de déléguée suppléante auprès du CNAS.

N°04/05-2024 - Modification des représentants auprès de l'entente tripartite avec le SYTOM de Châteauroux et le SYMCTOM du Blanc.

Monsieur le Président rappelle que suite à la démission d'un délégué communautaire (Monsieur PORCHER), il convient de le remplacer dans son rôle de délégué auprès de l'entente tripartite avec le SYTOM de Châteauroux et le SYMCTOM du Blanc.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Monsieur Gilles THOMAS en qualité de délégué auprès de l'entente tripartite avec le SYTOM de Châteauroux et le SYMCTOM du Blanc.

N°04/06-2024 – Modification de la composition de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Président rappelle que suite à la démission d'un délégué communautaire (Monsieur PORCHER), il convient de le remplacer au sein des membres titulaires de la commission d'appel d'Offres. Aussi, il convient d'élire un nouveau membre titulaire.

Monsieur Hervé FLEURY se porte candidat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Monsieur Hervé FLEURY en qualité de membre titulaire de la commission d'appel d'Offres.

N°04/07-2024 – Modification de la composition de la commission consultative MAPA

Monsieur le Président rappelle que suite à la démission d'un délégué communautaire (Monsieur PORCHER), il convient de le remplacer au sein des membres titulaires de la commission consultative MAPA.

Monsieur Hervé FLEURY se porte candidat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Monsieur Hervé FLEURY en qualité de membre titulaire de la commission consultative MAPA.

N°04/08-2024 - Demande d'exploitation d'un parc Eolien à Charnizay : consultation du Conseil Communautaire pour avis

Monsieur le Président fait part au conseil du courrier de la Préfecture d'Indre-et-Loire invitant le conseil communautaire, dans le cadre de l'enquête publique, à se prononcer sur la demande d'exploitation d'un parc éolien de 4 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Charnizay situé en périphérie de notre territoire.

Il rappelle que le conseil communautaire s'est déjà prononcé 3 fois contre ce projet.

Il précise qu'une nouvelle enquête publique concernant ce projet est lancée suite à la présence de cigognes noires dans le périmètre du projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 6 voix « Contre » et 13 abstentions, émet un avis défavorable à ce projet.

N°04/09-2024 – Ensemble immobilier à vocation économique : définition du loyer

Monsieur le Vice-Président chargé du développement économique rappelle l'acquisition de l'ensemble immobilier à vocation économique situé route de Châteauroux à Mézières-en-Brenne. En attente d'une réhabilitation du site, il propose que ces locaux et la plateforme extérieure puissent être loués aux entreprises qui en feraient la demande, en fonction de leurs besoins, sous forme de bail précaire.

Aussi il propose de fixer les loyers mensuels comme suit :

- Bâtiments exposition donnant sur la route : 2,08 € HT soit 2,5 € TTC le m²
- Hangars et entrepôts : 1,67 € HT le m² soit 2 € TTC le m²
- Plateforme extérieure : 1,25 € HT le m² soit 1,5 € TTC le m²

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition du vice-Président et fixe les loyers tels que proposés ci- dessus. Le Président est autorisé à signer les baux de location précaires à intervenir.

N°04/10-2024 - ZA de l'Avis : Résultat de la consultation pour les travaux d'agrandissement

Monsieur le Président de la commission consultative MAPA informe le Conseil communautaire qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour la réalisation des travaux d'agrandissement de la ZA de l'Avis à Martizay a été lancée. Il précise qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue le 14 mai 2024 sur la plateforme de dématérialisation « Pro marchés publics » et le vendredi 17 mai 2024 dans la Nouvelle République. La date limite de réception des offres était fixée au 12 juin 2024 à 12h00.

La commission consultative MAPA s'est réunie le 2 juillet 2024. Considérant qu'une mise au point des offres est nécessaire, aucune décision ne peut être arrêtée à ce jour. Aussi, le Vice-Président chargé du développement économique, décide d'ajourner cette délibération. Le conseil communautaire en prend acte.

ZA de l'Avis : Plan de financement prévisionnel

Le résultat de la consultation n'étant pas arrêté, le Vice-Président chargé du développement économique, décide d'ajourner cette délibération. Le conseil communautaire en prend acte.

N°04/11-2024 - Bail commercial multiservices de ST Michel Brenne : Prêt à usage du matériel

Monsieur le Vice-Président chargé du développement économique rappelle que dans le cadre du bail commercial du Multiservices de ST Michel-en-Brenne qui sera conclu prochainement avec Madame BAUDIN, il convient de mettre à disposition du gérant, le matériel propriété de la communauté de communes.

Aussi il propose d'inclure au bail commercial, un prêt à usage pour le matériel suivant :

- une table de chef avec bac
- un lave mains sanitaire mural
- une armoire de rangement verticale
- deux armoires réfrigérées positives gamme « Horizon »
- une armoire réfrigérée négative gamme « Horizon »
- un fourneau simple gaz sur four, gamme « Ambassade de Bourgogne »
- une friteuse électrique 1 bac gamme « Ambassade de Bourgogne »
- une hotte d'extraction des buées gamme « Mezzo CD 100 »
- un meuble de rangement bas
- un placard de rangement mural
- une casier de batterie tout inox 18/10
- une plonge adossée deux bacs
- un lave-vaisselle frontal norme CE
- un meuble arrière bar réfrigéré 396 litres
- un extracteur
- un meuble bar en bois

- un meuble tabac en bois
- 5 tables en bois 120x80
- 3 tables rondes en bois de 80 de diamètre
- 32 chaises en bois
- 4 tabourets ronds de bar en bois

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition du Vice-Président et décide d'inclure au bail commercial, un prêt à usage pour le matériel listé ci-dessus. Le Président est autorisé à signer toute pièce relative à ce prêt à usage.

ZA des Noraies : mise à disposition d'un parking au profit de l'entreprise Noiseraie Production

Monsieur le Vice-Président chargé du développement économique rappelle le projet de création sur la ZA des Noraies à Mézières-en -Brenne, d'un parking sur la parcelle A n°1154 d'une superficie de 1 572 m². Il conviendra de le mettre à disposition de l'entreprise Noiseraie Production et de charger Maître Bruno Luthier de la rédaction de l'acte. Compte tenu de l'absence de certaines précisions permettant de délibérer sur ce sujet, la délibération est ajournée.

N°04/12-2024- Réhabilitation d'un bâtiment à Azay le ferron pour y accueillir le CPIE - Assurance dommage ouvrages

Monsieur le Vice-Président chargé du développement économique rappelle le projet de « Réhabilitation d'un bâtiment à Azay le ferron pour y accueillir le CPIE. Il précise qu'il convient de souscrire une assurance dommage-ouvrage avant le début des travaux ; assurance qui permet le préfinancement des travaux de réparation avant toute recherche des responsabilités en cas de problème de construction. Après consultation de compagnies d'assurance, il propose de retenir l'offre de GROUPAMA Centre Atlantique pour un montant de 6 323 € HT soit 6 898 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition du vice-Président et autorise le Président à signer toute pièce relative à la souscription de cette assurance.

N°04/13-2024 – Réhabilitation d'un bâtiment à Azay le ferron pour y accueillir le CPIE - demande de subvention Fonds patrimoine

Le Vice-Président chargé du développement économique rappelle le projet de « Réhabilitation et extension d'un ancien bâtiment en bureaux pour le CPIE à Azay le Ferron ». Il précise que ce projet peut bénéficier d'une subvention départementale au titre du fonds patrimoine fonds patrimoine.

Il précise que la collectivité a la possibilité de présenter deux dossiers pour des tranches fonctionnelles différentes. Aussi, il propose de déposer deux dossiers dont les plans de financement seraient les suivants :

Tranche 1- Réfection de la toiture :

Dépenses HT :

Travaux HT	159 757,64 €
TVA 20%	<u>31 951,53 €</u>
Total TTC	191 709,17 €

Plan de financement :

Département - Fond patrimoine (35 % plafonnés à 42 000 €)	42 000,00 €
Reste à la charge de la CDC	149 709,17 €

Tranche 2- Réfection des enduits et remplacement des menuiseries extérieures :

Dépenses HT :

Enduits :	149 763,19 €
Menuiseries extérieures :	<u>62 432,25 €</u>
Total travaux HT	212 195,44 €
TVA 20%	<u>42 439,09 €</u>
Total TTC	254 634,53 €

Plan de financement :

Département - Fond patrimoine (35 % plafonnés à 42 000 €)

42 000 €

Reste à la charge de la CDC

212 634,53 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les plans de financement des tranches 1 et 2 tels que proposés et, autorise le Président à déposer les 2 dossiers de demande de subventions auprès du département et à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

Finances

N° 04/14-2022 – Organisation et tarifs des accueils de loisirs saison 2024-2025

Monsieur le Président de la commission Enfance Jeunesse Ecoles rappelle au Conseil Communautaire l'organisation des accueils de loisirs périscolaires à AZAY LE FERRON, MARTIZAY et MEZIERES EN BRENNE, ainsi que de l'accueil de loisirs à ST MICHEL EN BRENNE qui fonctionne actuellement le mercredi et pendant les vacances scolaires (été, Toussaint, Février et Pâques).

Il convient de fixer les tarifs de ces accueils de loisirs pour l'année 2024-2025, applicables à compter du 1^{er} septembre 2024. Sur préconisation de la CAF, en lien avec l'inflation, la commission Enfance Jeunesse Ecoles propose une augmentation de 2.5%.

Les tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 seraient les suivants :

ALSH vacances et mercredi journée

QF	Tarifs journée pour 1 enfant	Tarifs à partir du 2 ^e enfant (-10%)	Tarifs enfant hors territoire (+5%)
0 à 565 €	6,20	5,58	6,50
566 à 765 €	8,45	7,60	8,87
766 à 965 €	11,48	10,33	12,05
966 € et plus	13,32	12,00	14,00

ALSH mercredi (demi-journée avec repas)

QF	Tarifs journée pour 1 enfant	Tarifs à partir du 2 ^e enfant (-10%)	Tarifs enfant hors territoire (+5%)
0 à 565 €	4,10	3,69	4,0
566 à 765 €	5,58	5,02	5,86
766 à 965 €	7,57	6,81	7,95
966 € et plus	10,04	9,04	10,54

Accueils de Loisirs Périscolaires (Martizay, Azay et Mézières)

Les ALSH périscolaires ouvriront de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir, avec une possibilité d'ouverture sur demande à partir de 7h. Une garderie gratuite est organisée de 8h30 à 8h50 et de 16h30 à 17h.

Afin de bénéficier de l'aide CAF, le service payant de 7h00 à 8h30 le matin et le soir de 17h à 18h30 sera facturé en fonction du quotient familial comme suit :

QF	Forfait par demi-heure débutée
0 à 965 €	0.94
966 € et plus	0.96

Les familles recevront un titre de recette chaque fin de mois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les tarifs tels que proposés ci-dessus et autorise le Président à recruter le personnel nécessaire au bon fonctionnement de ces accueils de loisirs.

N°04/15-2022– Définition des tarifs du Gymnase

Monsieur le Vice-Président en charge du sport rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » gère le gymnase communautaire situé à MEZIERES EN BRENNE. Il convient de fixer les tarifs pour la saison 2024/2025 qui seront mis en place à partir du 1^{er} septembre 2024.

Il propose une augmentation de 2,5% des tarifs qui seraient les suivants :

Grande salle

Location annuelle

Association de la Communauté de Communes affiliée à une fédération	123 €
Association hors Communauté de Communes affiliée à une fédération	146 €

Location occasionnelle

Heure	13,79€
Eclairage/heure	3,31 €
Chauffage/heure	6,38 €

Petite salle

Location annuelle

Association de la Communauté de Communes affiliée à une fédération	123 €
Association hors Communauté de Communes affiliée à une fédération	146 €

Location occasionnelle

Heure	13,79 €
Chauffage/heure	6,38 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les tarifs tels que proposés ci-dessus.

Voirie

N° 04/16-2024 – Résultat de la consultation pour les travaux de voirie programme 2024 – attribution du lot N° 3

Monsieur le Vice-Président chargé de la voirie rappelle au Conseil communautaire que dans le cadre de la consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour la réalisation du programme 2024 de travaux sur la voirie communautaire, le lot N°3 – « Assainissement et création de fossés », a été déclaré infructueux. Aussi, une consultation auprès d'entreprises spécialisées dans ce domaine a été relancée. Conformément à l'avis de la commission consultative MAPA qui s'est réunie le 2 juillet 2024, il propose d'attribuer ce lot à l'entreprise SARL VERRIER de CLION SUR INDRE (36700) pour un montant de 21 317,00 € HT soit 25 580,40 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du Vice-Président et décide d'attribuer le lot N°3 « Assainissement et création de fossés" à la SARL VERRIER de CLION SUR INDRE (36700) pour un montant de 21 317,00 € HT soit 25 580,40 € TTC. Le Président est autorisé à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce marché. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2024.

Crèche

N° 04/17-2024 – Crèche : Actualisation du règlement de fonctionnement

Monsieur le Vice-président chargé de la petite enfance présente le projet d'actualisation du règlement de fonctionnement de la crèche de Paulnay. En effet, le Docteur FERRAGU étant à la retraite depuis le 1^{er} avril, il convient de le remplacer par son successeur qui a accepté la mission à la crèche. Il propose d'accepter cette actualisation.

Il est également proposé d'autoriser le Président à procéder à l'actualisation du règlement lorsque cela sera nécessaire.

Le cas échéant, le Président en rendra compte lors de la réunion du conseil communautaire suivante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'actualisation du règlement de fonctionnement proposée.

Le Président est autorisé à procéder à l'actualisation du règlement lorsque cela sera nécessaire. Le cas échéant, le Président en rendra compte lors de la réunion du conseil communautaire suivante.

Numérique

N°04/18-2024 - Expérimentation de réemploi de matériel informatique via une structure d'insertion professionnelle : plan de financement prévisionnel.

Monsieur le Vice-Président, chargé du développement économique et numérique rappelle la délibération N° 02/36-2024 relative à la mise en place d'une expérimentation de filière de réemploi de matériel informatique sur son territoire.

Ce projet peut bénéficier de subventions LEADER et « à vos ID », ainsi que dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région sur les Tiers Lieux.

Aussi il propose d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération qui serait le suivant :

Dépenses	Coûts HT	Coûts TTC	Recettes	Total	%
Matériel Informatique	4 259,11	5 110,93	Leader	43 274,47	37,12
Travaux			A vos ID ou Ami	50 000,00	42,88
Carrelage	1 860,18	2 232,19	CDC	23 318,62	20,00
Portes	597,50	717,00			
Peinture	654,00	784,80			
Meubles	2 551,55	3 061,85			
Formation encadrant Technique AFPA + CP	9 944,00	10 544,00			
Prestation ID en Brenne	59 484,00	59 484,00			
Salaire	32 385,00	32 385,00			
Frais de services 15%	4 857,75	4 857,75			
Total	116 593,09	119 177,52	Total	116 593,09	100%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement tel que proposé, et autorise le Président à déposer les demandes de subventions auprès des co-financeurs et à signer tout document relatif à cette expérimentation.

Accueil de jeunes

N°04/19-2024 – Reconduction du dispositif « Missions Citoyennes » (Argent de Poche)

Monsieur le Vice-Président chargé de l'enfance, de la jeunesse et des écoles, suite aux réflexions du Bureau, propose de reconduire le dispositif Missions Citoyennes « Argent de poche » en partenariat avec la Ligue de l'enseignement de l'Indre via le Relais Brenne initiatives Jeunes (RBIJ) et la Maison Familiale Rurale de Brenne via le dispositif « Emploi et Compétence en Brenne ».

Il rappelle que ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans et habitant la Communauté de Communes Cœur de Brenne de travailler en demi-journée de 3 h, dont 30 minutes de pause en ½ journée, dans un cadre de 20 demi-journées maximum pour la période estivale et par jeune, au sein des services municipaux ou de la Communauté de communes. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés.

Chaque demi-journée est gratifiée, sans charge (cotisations sociales) pour la Communauté de Communes.

Les périodes d'emploi auront lieu uniquement pendant la période des vacances estivales et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Au-delà de la gratification de 15€, ces premières expériences professionnelles permettent aux jeunes d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de les sensibiliser au monde du travail.

Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification.

Il est demandé au Conseil Communautaire de statuer sur la reconduction du dispositif Argent de Poche pour 2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire le dispositif missions citoyennes « Argent de Poche » pour 2024, et approuve la convention de partenariat à conclure avec la Maison Familiale Rurale de la Brenne. Le Président est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

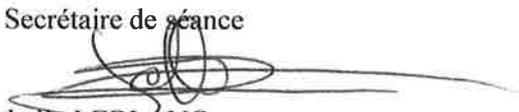
Informations

Monsieur le Président informe le conseil communautaire des dates des prochaines réunions :

- Bureau : le 10 septembre 2024 à 17h30
- Conseil communautaire : le 24 septembre 2024 à 18h00

L'ordre du jour étant clos, le Président lève la séance à 20h30.

La Secrétaire de séance


Nathalie LEBLANC

Le Président,


Jean-Louis CAMUS

Arrêté lors de la session du : **24 SEP. 2024**

Publié et affiché le : **26 SEP. 2024**